



HAL
open science

Le territoire et son patrimoine

Bernard Billaudot

► **To cite this version:**

| Bernard Billaudot. Le territoire et son patrimoine. 2004. halshs-00105025

HAL Id: halshs-00105025

<https://shs.hal.science/halshs-00105025>

Submitted on 10 Oct 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CAHIER *de* RECHERCHE **EMOI**

2004 # 4

Efficienc*e* et Mutations des Organisations Industrielles

Le territoire et son patrimoine

Bernard **BILLAUDOT**

Septembre 2004



Laboratoire d'Economie de la Production et de l'Intégration Internationale – FRE2664
UPMF-BP47 -38040 GRENOBLE Cedex 9
lepii@upmf-grenoble.fr Tél. : 04 76 82 56 92
<http://www.upmf-grenoble.fr/lepii>

Bernard BILLAUDOT
LEPII-CNRS-UPMF-Grenoble
bernard.billaudot@upmf-grenoble.fr

Juillet 2004.

Projet d'article pour la revue « Espaces et Sociétés », n° spécial : « Economie des territoires et territoires de l'économie ».

Le territoire et son patrimoine

Résumé

Dans cet article, on reprend l'idée avancée dans les développements récents de la science économique normale selon laquelle le territoire serait un espace identifié par des externalités, mais en abandonnant celle qu'il s'agirait d'interactions affectant les utilités sans passer par le marché. On ne retient pas de délimitation *a priori* de l'économique. On définit le territoire comme un genre de structure sociale, l'autre genre étant une organisation. C'est un espace que l'on peut voir, soit comme le conteneur de ressources – son patrimoine - soit comme le système des règles qui qualifient ces ressources et qui président à leur usage – son institutionnel. Le patrimoine d'un territoire est constitué d'un ensemble de ressources libres, - des ressources naturelles, des ressources-externalités et des produits libres - à la disposition potentielle de ceux qui s'activent dans cet espace. Le concept de patrimoine est donc l'élément central dans le dispositif ainsi élaboré. Il permet d'articuler la proximité physique (géographique) qui est à l'origine des externalités (entre activités) à la proximité sociale qui est nécessaire à la coordination des acteurs et qui tient à l'accès effectif de ces derniers à un même patrimoine. On donne ainsi un sens précis à la proposition selon laquelle le territoire (local) naîtrait de l'articulation de ces deux proximités.

Abstract

Mots clés : Territoire, patrimoine, institution, organisation, ressource

Le territoire et son patrimoine

Le territoire est l'impensé de la science économique normale [Robbins, 1935] parce qu'il est impensable dans ce cadre. En effet, lorsqu'on se fixe pour objet d'analyse l'allocation de moyens rares à usage alternatif dans une société d'individus réduits à n'être que des consommateurs de biens dotés d'une prédisposition naturelle à l'échange, on ne connaît que l'espace. Si on ignore les failles du marché, seuls entrent en ligne de compte, pour autant qu'on s'en préoccupe, la localisation de ces moyens et les lieux de production et de consommation des biens. En tant qu'espace institué à tel ou tel niveau spatial, le territoire est pris par l'économiste comme une donnée, un construit de la science politique. La prise en compte des failles du marché, donc des externalités au sens large (ou des coûts de transaction), ne change pas fondamentalement les choses. Certes, on fait alors une place aux effets de proximité (géographique) dans l'analyse de la localisation des activités ou dans celle de la production des connaissances, mais on ne parvient toujours pas à penser le processus de création d'un territoire – notamment celui qui conduit à sa délimitation, à la formation de ses frontières. Et on ne comprend pas non plus pourquoi il y a divers niveaux de territorialisation plus ou moins emboîtés les uns dans les autres. Le seul « territoire » pensé à partir de la proximité géographique est le « local », alors défini comme un espace dans lequel se réalisent des externalités dites économiques (au sens où ce sont des interactions qui ne passent pas par le marché et qui affectent cependant les utilités). Cela tient au fait que tout le « non-marchand » associé à ces externalités n'est pensé qu'en négatif à partir du marché. En conséquence, l'économiste doit continuer à « prendre » le territoire construit par le politologue.

Pour pouvoir penser le territoire de façon unitaire - sans disjonction entre le territoire comme espace construit par des institutions politiques et le territoire comme espace identifié par des externalités économiques -, il faut se situer d'entrée de jeu à l'amont de toute division du travail entre sciences sociales, comme le font notamment Simmel et Weber, et comprendre ensuite sa dualité (territoire politique/territoire économique) en conséquence du fractionnement du territoire moderne en ordres de pratiques répondant à des logiques distinctes (ordre politique/ordre économique). Cela revient à adopter une problématique en institutionnalisme historique¹.

En conformité avec cette problématique qui conduit à focaliser l'analyse sur le territoire moderne en le différenciant nettement du territoire de la société traditionnelle, l'objet de cet article est de présenter l'enchaînement logique qui conduit dans un premier temps à une compréhension du territoire avant tout fractionnement, puis à envisager son fractionnement par ordres (et aussi par secteurs). Cette construction part du concept d'activité et passe par celui de patrimoine. La proposition sur laquelle elle débouche est la suivante. Un territoire est un type de structure sociale, l'autre type étant une organisation. C'est un espace que l'on peut voir, soit comme le conteneur de ressources – son patrimoine - soit comme le système des règles qui qualifient ces ressources et qui président à leur usage – son institutionnel. Le patrimoine d'un territoire est constitué d'un ensemble de ressources libres - des ressources naturelles, des ressources-externalités et des ressources-produits libres - à la disposition

¹ Voir [Hall et Taylor, 1996], [Theret, 2000] et [Billaudot, 2004c].

potentielle de ceux qui s'activent dans cet espace (cela signifie 1/ qu'il est le résultat d'un processus de structuration en ressources d'éléments naturels, d'externalités positives et de produits libres qui est le fait d'acteurs et qui se réalise à l'échelle de l'espace considéré ; 2/ que ces ressources ne deviennent effectives qu'à la suite d'un processus d'activation engagé par l'utilisateur). Le concept de patrimoine est donc l'élément central dans le dispositif ainsi élaboré. Nous allons voir qu'il permet d'articuler la proximité physique (géographique) qui est à l'origine des externalités (entre activités) à la proximité sociale qui est nécessaire à la coordination des acteurs et qui tient à l'accès effectif de ces derniers à un même patrimoine. On donne ainsi un sens précis à la proposition selon laquelle le territoire (local) naît de l'articulation de ces deux proximités [Pecqueur, Zimmerman, 2004]

On commence par comprendre le patrimoine comme attribut d'une structure sociale, à partir du concept d'activité (au sens large). On définit ensuite deux genres de structure sociale, l'organisation (patrimoine privé) et le territoire (patrimoine public). Puis on traite des niveaux de structuration du territoire et de son fractionnement par ordres et secteurs, en articulant les composantes patrimoniales publiques correspondantes. On termine par quelques remarques sur les deux questions qui appellent un approfondissement de l'analyse, celle de la constitution de l'une ou l'autre de ces composantes et celle de l'accès à telle ou telle d'entre elles.

1. La séquence activité – structure – ressource - patrimoine

Comme chez Weber [1995], le point de départ de l'analyse est l'activité humaine. Par activité, on entend toute façon pour un être humain d'occuper son temps en un lieu donné, caractérisé par un certain environnement, en mobilisant des ressources et en étant capable, si on lui demande, de communiquer un sens subjectif à cette activité. Cette activité a des effets ou résultats. Sa finalité est l'un de ces effets. C'est l'effet essentiellement visé par l'agent qui s'y livre ou par celui qui la commande lorsqu'elle est menée en situation de subordination². L'activité est sociale lorsque l'effet essentiellement visé est tourné vers autrui. A une certaine étape du processus d'individuation dans l'histoire, le sens subjectif communiqué par l'individu qui s'active se réfère essentiellement, non plus à l'émotion ou à la tradition, mais à ses propres besoins/désirs (elle lui permet d'en satisfaire un ou plusieurs). Cette activité devient pour lui une activité rationnelle (en valeur et/ou en finalité). On s'intéresse aux activités sociales qui, tournées vers autrui, sont en conséquence coordonnées avec (ou intégrées à) d'autres activités. Toute activité sociale est donc partie prenante d'un système social (au moins).

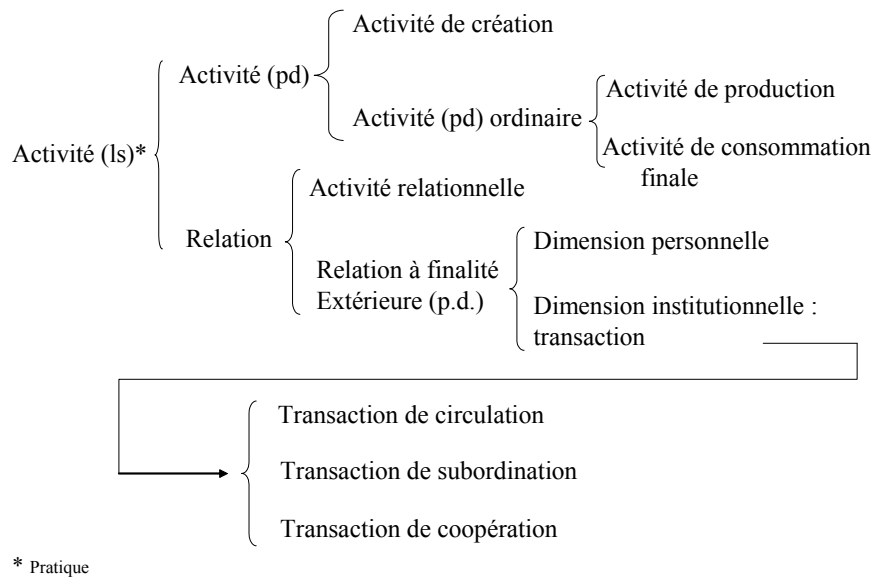
Système social, structure sociale et rapports sociaux

En toute généralité, un système est un ensemble d'éléments qui sont en relations entre eux et qui font partie d'un tout. On en a une vision structuraliste lorsqu'on s'interdit « toute autre hypothèse sur les éléments considérés (en particulier toute hypothèse sur leur « nature » propre) » [Descombes, 1979 : 104] que celles relatives à ces relations. On retient alors que « les relations qui sont au fondement du système en sont la structure » [Descombes, 1996]. S'agissant d'un système social, ces éléments sont les individus qui s'activent et le tout la « société » qu'ils forment. On voit cette « société » comme une structure. Ainsi, une structure

² La définition de Weber est moins précise puisqu'il parle d'activité à propos de tout « comportement humain (peu importe qu'il s'agisse d'un acte extérieur ou intime, d'une omission ou d'une tolérance) quand et pour autant que l'agent ou les agents lui communiquent un *sens* subjectif » [1995 : 28].

sociale est ce qui fait qu'un système social tient ou existe. On ne doit pas confondre les relations qui sont au fondement de ce système avec les relations visibles que les individus établissent tous les jours - celles qu'on peut observer sans problème, telles les relations commerciales, et qui sont des relations proprement dites ou des activités relationnelles (voir figure 1) [Billaudot, 2002].

Figure 1 : Le développement du concept d'activité (ls)



Les relations en question se situent à l'amont de ces relations courantes ; comme le retient Marx, ce sont des mises en rapport³ ; ces mises en rapport sont au fondement de ces relations exotériques, et plus généralement à celui de toute activité sociale (au sens large) (voir figure 1). Toute mise en rapport est un ensemble de règles que les individus partagent : ils se réfèrent aux mêmes règles dans telle situation, c'est-à-dire pour réaliser telle activité. Comme toute activité implique de mobiliser des ressources, ces règles portent sur ces ressources. On ne peut distinguer une structure et l'institutionnel de cette structure tant que l'on ne prend pas en compte les ressources⁴.

Je retiens donc la définition d'une structure sociale que propose Giddens : une structure sociale « est formée par la convertibilité réciproque de règles et de ressources engagées dans la reproduction sociale » [1987 : 244]. Ces ressources sont celles que les individus mobilisent dans les activités qu'ils réalisent dans le cadre de cette structure sociale. Les règles se divisent alors en deux groupes, celles qui qualifient ces ressources et celles qui président à leur usage (à commencer par celles qui fixent les droits de propriété sur ces ressources). Ainsi, toute

³ Sur la distinction entre relation et rapport, voir [Billaudot, 1996]. Ce n'est pas celle qui consiste à dire qu'une relation serait bilatérale et un rapport, multilatéral ; mais celle qui retient que dans un rapport il y a des individus qui sont mis en rapport comme semblables (même si d'autres sont aussi mis en rapport comme différents, lorsque le rapport social est complexe), tandis que dans une relation les individus sont mis en rapport uniquement comme différents. Une relation proprement dite (voir figure 1) est de ce second type.

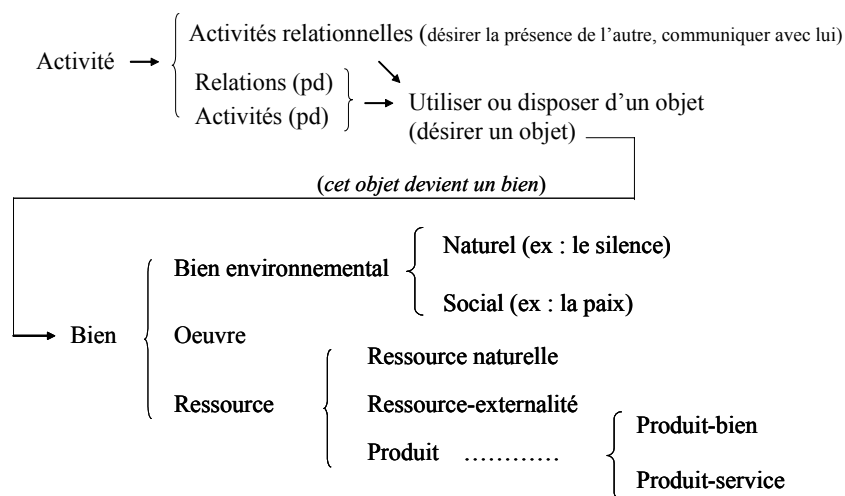
⁴ Voir le débat posé par la distinction que propose D. North entre institutions et organisations, en se référant au cadre de la théorie des jeux, débat qui conduit à tourner en rond autour du problème posé [North, 1990], [Reynaud, 1994], [Palloix, 2002]. On montre *infra* que la distinction pertinente est entre territoire et organisation, toute organisation ainsi que tout territoire comprenant de l'institutionnel.

structure sociale est vue à la fois comme un conteneur de ressources et comme un ensemble de règles. Il y a lieu, maintenant, de préciser quelles sont les ressources qui sont constitutives du patrimoine de cette structure, les règles associées à ces ressources patrimoniales en étant alors l'institutionnel.

Ressources et ressources patrimoniales

Les ressources sont des biens qui se distinguent des biens environnementaux et des œuvres, ces dernières étant les effets visés des activités de création (voir figure 2)⁵.

Figure 2 : *Des biens aux ressources*



Les ressources sont de trois types : les ressources naturelles, les ressources-externalités et les produits (voir figure 2). Commençons par les dernières, qu'on devrait en toute rigueur qualifier de ressources-produits. Ce sont les effets visés d'activités de production. Un produit n'est pas immédiatement une ressource ; il ne le devient que s'il s'insère dans un processus de conversion des caractéristiques techniques du produit en caractéristiques d'usage de la ressource. C'est un processus de structuration qui charge le produit de sens en le faisant voir comme une ressource. Le plus souvent, un produit est transféré à une autre activité dans laquelle il sert de ressource via une transaction de circulation établie entre le producteur et l'utilisateur ou par le biais d'un intermédiaire entre les deux (transfert de droits de propriété privée) : le produit est approprié⁶. Il se peut aussi que ce soit un produit libre : il est mis à la libre disposition de tout membre du système social dans lequel s'opère l'activité de production considérée, ce qui implique qu'il ait la propriété de non rivalité⁷.

⁵ Selon la définition d'une activité (au sens large), la personne qui s'active ne fait pas partie des ressources qu'elle mobilise. Cela vaut aussi pour une activité de production menée en situation de subordination. La notion de « ressource humaine » est quelque part un abus de langage, qui rend manifeste que le salarié est réduit à un facteur de production mis sur le même plan que les (autres) ressources que l'employeur apporte et dont se sert le salarié.

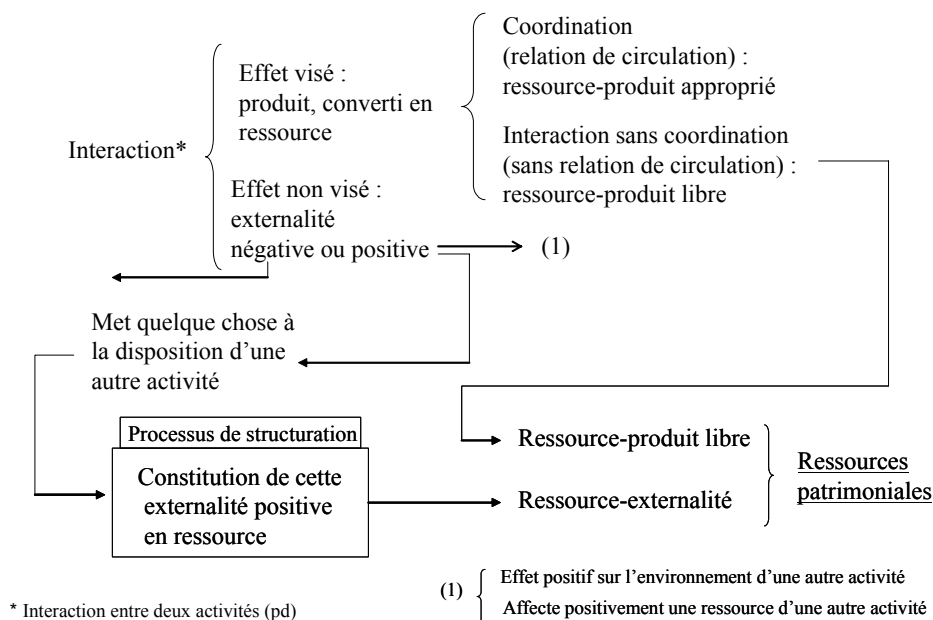
⁶ Cette transaction peut être non économique (non monétaire, à l'exemple du don) ou économique (achat/vente ou location) ; et cette dernière peut être non marchande (les *rationing transactions* de Commons [1934]) ou marchande (l'appariement et le prix sont inscrits dans un processus de concurrence).

⁷ On justifie ci-après le fait de ne pas parler, à ce propos, de bien public.

Une ressource naturelle est un objet naturel qui est reconnu comme ressource. C'est encore un processus de structuration interne à tel ou tel système social qui fait passer de l'objet que l'on trouve dans la nature à la ressource. Si on ne confond pas une ressource naturelle avec un bien environnemental naturel (ex : le silence, l'air), la plupart de ces ressources sont rivales (ex : la terre) ; elles sont appropriées d'une façon ou d'une autre. Certaines toutefois sont des ressources libres.

Reste les ressources-externalités. On doit d'abord définir ce qu'est une externalité, une externalité positive n'étant pas *ipso facto* une ressource. Cette définition découle de celle d'une activité. De façon tout à fait générale, une externalité est un effet externe non visé d'une activité sur une autre. Cet effet n'existe qu'en raison de la proximité géographique des activités qui interagissent⁸. Cet effet peut être positif ou négatif (voir figure 3)⁹.

Figure 3 : les ressources patrimoniales



On se focalise sur le cas où l'effet non visé positif est de mettre quelque chose à la disposition d'une autre activité¹⁰. Une ressource-externalité est une externalité de ce type qui est passée par un processus de structuration qui en fait une ressource (voir figure 3). Si non, c'est une ressource qui reste latente. Ce processus est propre à la structure sociale considérée.

⁸ Les moyens de communication à distance lèvent quelque peu cette exigence, puisque la communication à distance entre deux personnes peut comprendre un effet non visé, c'est-à-dire quelque chose qui est transmis en plus du message échangé. Mais cela reste réduit et ne vaut que si, en d'autres occasions, les personnes en question se sont rencontrées. Voir Goffman sur le rôle de la rencontre.

⁹ Cette définition diffère notablement de celle que la science économique normale retient dans la mesure où le champ des interactions qui ne passent pas par le marché est beaucoup plus vaste que le champ des externalités strictement délimitées ici. En effet, ce dernier exclut les produits libres et les produits appropriés via des transactions non marchandes (voir supra).

¹⁰ Ce faisant, on exclut ce qui est noté (1) dans la figure 3. Notons que les externalités dites pécuniaires dont parle A. Marshall ou celles que prend en compte Krugman dans la nouvelle économie géographique et qui tiennent à l'agglomération d'activités sont de notre second type - « affecte positivement une ressource d'une autre activité ».

Les ressources-externalités et les produits libres d'une structure sociale sont le patrimoine social de cette structure. Il n'y a donc pas de structure sociale sans patrimoine social. En revanche, toute structure sociale n'est pas nécessairement dotée d'un patrimoine naturel, fait de ressources naturelles de libre accès (pour les membres qui s'activent dans la structure). Par ailleurs, on peut distinguer les ressources qui servent à réaliser des activités proprement dites (de production ou de consommation) – les ressources d'allocation – et celles qui servent à établir des relations – les ressources d'autorité¹¹. Tout patrimoine social comprend des ressources d'allocation et/ou des ressources d'autorité. Ces ressources patrimoniales ont la propriété, à la différence des autres ressources, d'être conservées et même développées, améliorées par leur utilisation (elles ne sont pas immédiatement ou progressivement détruites dans le cours de leur consommation). Ce sont essentiellement des connaissances, envisagées alors distinctement des compétences des personnes qui les mobilisent.

Cette façon de définir, en toute généralité, un patrimoine social s'accorde avec les travaux des chercheurs rémois [Barrère et al., 2001] pour qui un patrimoine est "l'ensemble des éléments matériels et immatériels qui concourent à maintenir et à développer l'identité et l'autonomie de son titulaire dans le temps et dans l'espace par l'adaptation au milieu évolutif"¹² ; ainsi ce terme incorpore l'idée de conservation et de transmission ; il est préférable à celui de capital social trop connoté au registre de la production (celui de la mise en valeur, avec destruction créatrice et appropriation)¹³. La principale précision qui a été apportée est de ne pas inclure les règles (ou institutions) dans le patrimoine social. A ce titre, la distinction faite entre règles et ressources est essentielle : les règles ne sont pas des ressources, même s'il n'y a pas de ressources sans règles et si toutes les règles se rapportent à des ressources¹⁴.

2. Deux genres de structure sociale : territoires et organisations

Il y a deux genres de structure sociale, le territoire et l'organisation. La distinction entre les deux se comprend lorsqu'on s'attache au côté ressources de toute structure¹⁵. Elle s'exprime dans des termes qui changent dans l'histoire, avec ce que sont les ressources primordiales et la nature des droits de propriété sur ces ressources.

¹¹ Giddens les qualifie comme telles parce qu'elles sont associées à l'emprise qu'ont certains acteurs sur d'autres acteurs, tandis que les ressources d'allocation dérivent de l'emprise des humains sur la nature. Cela me paraît justifié par le fait que toute relation (proprement dite) implique une distribution d'autorité entre les personnes en relation, c'est-à-dire une distribution à l'une de droits de contrôle sur certaines actions de l'autre (Coleman). L'autorité n'est pas nécessairement hiérarchique. Elle le devient lorsque le contrôle porte sur toute l'activité de l'autre (il a mis à disposition sa capacité à s'activer).

¹² Cette définition est celle donnée par H. Ollagnon, dans le document de travail cité. Les autres définitions proposées dans ce document sont assez similaires. D. Bartélemy précise, dans le cas de l'agriculture que le patrimoine "est dévolu à la préservation et la perpétuation d'un groupe auquel il est attaché". C. Barrère met l'accent sur le fait que celui d'une nation comprend les "institutions transmises". F. D. Vivien et M. Nieddu considèrent à propos du seul patrimoine naturel qu'il convient de le "gérer de manière à le transmettre aux générations futures avec une qualité préservée". Micoud ajoute enfin qu'il s'agit "d'une figure pour instituer la durée. Ce n'est pas seulement une collection d'objets, c'est un outil de coordination".

¹³ Ainsi défini en se référant à l'étymologie du terme, le patrimoine n'est pas le patrimoine des juristes. Ce dernier, qui est l'attribut d'une personne physique ou morale et qui ne contient que des droits et charges appréciables en argent, et le capital des économistes sont une seule et même chose, « qui se rattache à un individu singulier dans un univers exclusivement marchand » [Barthélémy, Nieddu, Vivien, 2003 : 13].

¹⁴ La confusion entre les deux est courante, notamment s'agissant des routines de la théorie évolutionniste. D'ailleurs, R. Nelson [2003] parle de technologies sociales à propos des institutions.

¹⁵ Lorsqu'on s'en tient au côté règles, on ne peut les distinguer : il n'y a que des « organisations » (ou que des « institutions », si on préfère ce second terme pour parler de la même chose). Voir note 4 ci-dessus.

De la société traditionnelle à la société moderne

Dans les sociétés traditionnelles, les ressources naturelles sont les principales ressources. Quand à la propriété, elle est commune, collective ou personnelle ; elle se définit seulement en termes de droit d'usage dans la mesure où on ne peut ni tirer un revenu de la propriété d'une terre, ni céder tel droit à un tiers, puisque ce droit est personnel. Un territoire est alors un espace approprié par un groupe ou une personne - ce second cas est celui où les êtres humains qui vivent sur/dans ce territoire sont les sujets de cette personne - le roi, le prince (voir tableau 1). Une organisation est à l'opposé une structure sociale sans terre : son patrimoine ne comprend pas de ressources naturelles.

Tableau 1 : Le territoire de la société traditionnelle à la société moderne

	Société traditionnelle	Société moderne
Activités	Traditionnelles	Rationnelles (en valeur ou en finalité)
Ressource primordiale	Naturelles	Produites
Institutionnel	Personnalisé	Dépersonnalisé
Propriété	Commune/personnelle	Publique/privée
Territoire	Espace approprié	Conteneur de ressources publiques créés dans un espace / espace structuré par des formes institutionnelles

La modernité se caractérise principalement par l'avènement d'un institutionnel dépersonnalisé. Les deux rapports sociaux fondamentaux dont le système est constitutif de cet avènement - la monnaie et la citoyenneté – ont ce statut¹⁶. De même pour le droit moderne de la propriété qui, reposant sur ces deux rapports sociaux, institue à la fois la libre propriété individuelle (Weber) et la personne morale. La distinction « territoire/organisation » correspond alors à la distinction « ressources publiques/ressources privées », selon le sens que Hanna Arendt [1991] donne à l'opposition « public/privé ». Ce qui est « privé » est ce qui est privé du sceau de la citoyenneté : des règles privent d'autres citoyens de la disposition de certaines ressources, en en faisant la propriété (privée) de certaines personnes (physiques ou morales). Par ailleurs, les ressources primordiales pour se livrer à des activités ne sont plus les ressources naturelles, mais les ressources produites par les hommes. Un territoire est alors un conteneur de ressources patrimoniales publiques (voir tableau). A l'opposé, une organisation est un conteneur de ressources patrimoniales privées.

¹⁶ Cette proposition, ainsi que celle relative au fractionnement par ordres (économique/politique) (voir infra) a fait l'objet d'une première argumentation dans [Billaudot, 1996, 2001] à partir du travail de Theret [1992, 1999], en se référant notamment à Baechler [1995], Dumont [1977], Elias [1985, 1991], Giddens [1994] et Polanyi [1983]. J'y ai apporté depuis certains amendements, notamment en ce qui concerne le domestique, en mobilisant tout particulièrement la *Philosophie de l'argent* de Simmel - l'argent comme fait social total. Je ne développe pas ce point ici. Certains de ces amendements sont déjà pris en compte dans [Billaudot, 2002].

L'emboîtement des organisations dans les territoires en modernité

Un territoire est un territoire et une organisation, une organisation : les ressources patrimoniales des territoires sont tout à fait distinctes de celles des organisations. Il n'en reste pas moins que tout territoire contient des organisations ou des segments d'organisations. Il y a emboîtement des organisations dans les territoires.

Si on s'attache au côté règles de la structure « territoire » au sens moderne du terme, on dira que c'est un espace structuré par des formes institutionnelles. En effet, à partir du moment où les institutions fondamentales de la modernité sont dépersonnalisées, elles sont délocalisées. Cela signifie que leur espace d'existence n'est pas *a priori* fixé. Il peut être quelconque. Ces institutions prennent formes dans certains espaces géographiques : ces modèles particuliers de la structure (envisagée du côté institutionnel), on les qualifie de formes institutionnelles. La frontière entre deux territoires est ainsi une dénivellation institutionnelle : les mêmes institutions (rapports sociaux) n'ont pas les mêmes formes d'un côté et de l'autre¹⁷.

L'institutionnel d'une organisation comprend les règles qui qualifient les ressources patrimoniales de l'organisation et celles qui président à leur usage. Il est propre à cette organisation. Il ne doit pas être confondu avec celui qui peut lui donner droit de cité dans un territoire, c'est-à-dire avec sa coquille institutionnelle, qui est une forme institutionnelle propre à ce territoire. Pour le dire autrement, une organisation est à proprement parler ce qui remplit l'unité institutionnelle qui en est s'il y a lieu l'enveloppe juridique d'existence et qui est localisée dans un territoire, même si le même terme est souvent employé pour désigner l'une et l'autre (ex : un établissement industriel). D'ailleurs, certaines organisations n'ont pas pignon sur rue ; ce ne sont pas formellement des personnes morales ou des entités comprises dans une personne physique. Tel est notamment le cas pour les réseaux qui relèvent d'un genre d'organisation se distinguant des organisations ordinaires par le fait que leur patrimoine n'est fait que de ressources d'autorité [Billaudot, 2004a]. Une organisation qui n'est pas formellement identifiée comme acteur d'un territoire particulier peut se déployer sur plusieurs ou s'inscrire de fait dans un seul.

3. Niveaux spatiaux de structuration et fractionnement du territoire en ordres et secteurs : une articulation

Il y a divers niveaux spatiaux possibles de structuration des externalités et des produits libres en ressources et un fractionnement de chaque patrimoine territorial d'un niveau donné.

Les niveaux spatiaux de structuration

La dépersonnalisation/délocalisation des institutions fondamentales de la modernité - les rapports sociaux fondamentaux, ainsi que celles qui définissent les droits de propriété et qualifient leurs détenteurs - n'a pas pour seule conséquence la variété des formes d'existence de ces institutions dans le temps et l'espace. Elle laisse aussi place à divers niveaux spatiaux possibles d'institution de ces formes. Les principaux sont le local, le régional (infra national), le national, le régional (supra national) et le mondial.

¹⁷ Il s'agit des frontières entre territoires de même niveau de structuration spatiale (voir infra).

Sous l'angle des ressources correspondant à ces règles, cela signifie qu'il y a divers niveaux spatiaux de structuration des patrimoines territoriaux. A chaque niveau son patrimoine : le patrimoine d'un niveau supérieur ne comprend pas les patrimoines des niveaux inférieurs qu'il englobe en tout ou partie¹⁸. On a vu que pour l'essentiel les ressources patrimoniales sont des ressources cognitives ; elles font, par définition, partie du patrimoine mondial si elles sont codifiées ; en conséquence, les ressources patrimoniales d'un niveau inférieur de structuration sont nécessairement des connaissances tacites, dont la diffusion à cette échelle relève de la socialisation (au sens de Nonaka)¹⁹. Elles ne sont pas externalisées, puisque, si tel était le cas, elles ne seraient plus « du » territoire en question. Et elles ne comprennent pas les connaissances internalisées en provenance d'un niveau supérieur.

Le fractionnement du territoire par ordres : l'économique/le politique

Le territoire, dans sa définition générale qui fait abstraction des divers niveaux spatiaux possibles de structuration, laisse place à des fractionnements en ordres, champs et secteurs, chaque fractionnement pouvant être total ou partiel. Un ordre se distingue d'un autre au sein de cette structure sociale par la logique particulière qui préside aux pratiques référées à cet ordre. Un secteur est une fraction d'activités de production²⁰.

L'avènement de la modernité se caractérise par le *take off* de deux ordres, qui se trouvent ainsi séparés et portés au dessus des structures du quotidien (Braudel) : l'économique et le politique²¹. Le politique est alors détaché de toute propriété territoriale (au sens traditionnel du terme). Ce ne sont pas toutes les activités qui sont ainsi autonomisées d'un côté ou de l'autre, seulement certaines (voir figure 4)²². Chaque ordre est constitué par des rapports sociaux qui lui sont propres, mais dont l'édiction et la sanction relèvent aussi, en partie,

¹⁸ D'ailleurs, il n'y a pas de strict emboîtement des niveaux, puisqu'un territoire local peut se trouver à cheval sur deux territoires nationaux, tandis qu'un territoire national donné peut contenir des espaces vides d'une territorialisation locale identifiable.

¹⁹ On rappelle que Nonaka [1994] prend en considération une organisation ordinaire (au sens défini ci-dessus) [Cohendet, 1998]. Partant de la distinction classique de M. Polanyi entre la nature tacite et codifiée des connaissances, il en déduit quatre modalités de transfert (ou de conversion) des connaissances au sein de celle-ci, sans d'ailleurs bien séparer ce qui relève de la diffusion proprement dite et ce qui relève de la création d'une base de connaissances commune : la socialisation qui est un transfert « de tacite à tacite », l'externalisation « de tacite à codifié », l'internalisation « de codifié à tacite » et la combinaison « de codifié à codifié ». Je considère qu'on peut étendre ces catégories à toute structure sociale, notamment aux territoires, au titre de la diffusion (ou transfert). La socialisation correspond alors à la diffusion au sein d'un territoire de niveau donné, l'externalisation à une montée en niveau et l'internalisation au processus d'activation à un niveau inférieur de connaissances codifiées à un niveau supérieur.

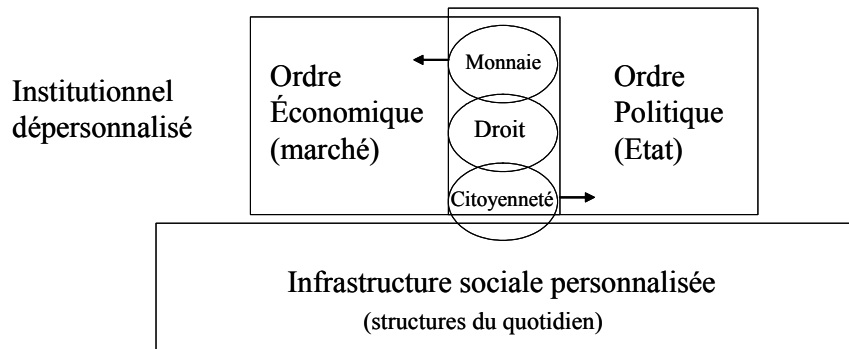
²⁰ On laisse de côté le fractionnement par champs, un champ étant un sous ensemble de pratiques d'agents en compétition pour avoir l'autorité dans ce champ (Bourdieu).

²¹ Sur ce point, voir note 16 supra. Précisons que l'économique ainsi défini se distingue nettement de « l'économie en général » au sens de Polanyi [1986], ce que j'appelle pour ma part le registre de socialisation de nature économique (la mise en rapport des hommes entre eux à propos de la production, de la circulation et de la consommation des objets qu'ils tirent de la nature). L'économique est l'objet de la science économique, mais il est idéalisé (fétichisé, si on préfère) dans l'approche normale. Son caractère historique est effacé en prenant la rationalité d'ordre économique qui opère dans cet ordre comme une donnée et en faisant disparaître la monnaie dans le marché. Ce procédé montre ses limites lorsqu'on passe de l'équilibre général à l'équilibre partiel [De Vroey, 1997] : il a tout d'un subterfuge puisqu'il est alors nécessaire de réintroduire, de fait, la monnaie en faisant l'hypothèse d'une absence d'effet de richesse, c'est-à-dire en passant de l'utilité à une « valeur équivalente en monnaie » ou indice de valeur [Milgrom, Roberts, 1997 : 49]. C'est cet indice qui est pris en compte dans le calcul de maximisation relatif à toute décision partielle.

²² D'où une définition possible de la société civile comme étant la partie de la société territoriale qui n'est pas autonomisée, la définition classique des politistes étant au contraire qu'il s'agit de la société envisagée dans son rapport à l'Etat (le rapport social essentiel de l'ordre politique).

d'autres ordres (il y a à la fois autonomisation et interpénétration des ordres)²³. Pour le dire autrement, chacun de ces ordres n'est pas une « société »²⁴.

Figure 4 : La représentation de la société moderne



Remarque : cette figure ne dit rien du niveau spatial d'institution de l'économique et du politique.

Ordres et niveaux spatiaux de structuration

Si on peut avancer des raisons pour que (i) l'économique et le politique se structurent au même niveau spatial, (ii) les divers rapports sociaux d'ordre économique se structurent au même niveau et (iii) les divers types de règles en lesquelles se décline chacun de ces rapports (réglementations politiques, conventions collectives, conventions privées) soient édictés et/ou sanctionnés au même niveau, il n'y a en revanche aucune raison pour que cela se fasse à un niveau spatial prédictible *a priori*. L'histoire nous apprend que l'on a eu un long processus faisant émerger le national comme niveau primordial de codification des rapports sociaux fondamentaux et que la fin du vingtième siècle marque l'ouverture d'une grande transformation en la matière avec le processus actuel de mondialisation²⁵.

²³ A s'en tenir aux activités de production, les activités d'ordre économique sont celles dont le sens visé se réfère essentiellement au montant en monnaie que rapporte cette activité (la production est vendue à un prix réglé par le marché et le rapport en monnaie est le critère retenu pour décider de poursuivre ou d'arrêter l'activité). Quand aux activités d'ordre politique, ce sont celles dont le sens visé est de satisfaire un intérêt commun aux citoyens et que le pouvoir politique décide de mettre en œuvre ou de poursuivre si leur rapport politique (en voix) est jugé satisfaisant.

²⁴ Voir Polanyi [1983], pour qui la tentative de faire de l'ordre économique (l'économie de marché) une société tue la société (réelle).

²⁵ Ce processus de mondialisation est d'abord économique, en ce sens que l'on a un déplacement du territoire de l'économique. Il y a trois façons de voir ce déplacement. La plus simple est de dire que, d'essentiellement national, l'espace de mise en concurrence tend à devenir mondial avec les mêmes règles partout ; on nuance cette vision simple lorsqu'on précise que, de centré sur la nation, le territoire de l'économique devient éclaté en restant ici national (ex : le travail salarié) tandis que là il se régionalise ou il se mondialise (ex : le commerce, la finance) ; on met à jour une autre dimension tout à fait essentielle lorsqu'on ajoute que, dans le cocktail de règles qui caractérise chaque rapport social d'ordre économique (commercial, salarial ou financier), les réglementations politiques et les conventions collectives demeurent nationales tandis que les conventions privées, supportées par le droit coutumier émanant des tribunaux ayant à juger de différents et faisant jurisprudence, deviennent mondiales. Mais ce processus de mondialisation n'est pas seulement économique. Il est aussi politique : la question de l'égalité des droits, de la transmission du patrimoine nécessaire à la vie sociale pacifiée, n'est plus posée seulement à l'échelle de chaque nation. Une citoyenneté mondiale tend à s'affirmer. Sans parler des

Quel que soit le niveau spatial considéré, le territoire se fractionne donc en un territoire économique – territoire dont le patrimoine est la fraction du patrimoine du territoire qui est mobilisée dans les activités d'ordre économique – et un territoire politique – territoire dont le patrimoine est la fraction du patrimoine territorial qui est mobilisée dans les activités d'ordre politique – sans qu'il y ait nécessairement d'identité (ou de recouvrement, si on préfère) entre le premier et le second (ex : un territoire politique local peut ne pas avoir de correspondant au plan économique). Il n'en reste pas moins que tout de patrimoine n'est pas fractionné²⁶.

Le fractionnement du territoire par secteurs

Le second fractionnement à prendre en compte pour appréhender le territoire dans toute sa complexité est le fractionnement par secteurs. Ce n'est plus la logique qui préside à l'activité qui détermine ce fractionnement mais le type d'activité dans le seul champ des activités de production (d'ordre économique ou d'ordre politique). Par type d'activité, on entend alors un critère complexe à caractère autoréférentiel, qui autorise la pluri appartenance d'une activité particulière²⁷. Toutes les personnes dont les activités relèvent du même secteur ont en commun quelque chose que celles qui ne sont pas de ce secteur n'ont pas, ne partagent pas. Ce sont des ressources patrimoniales. Des ressources que chacune tire de son appartenance au secteur sans qu'elle ait à établir des transactions pour ce faire. Si elle est d'un autre secteur, ces ressources ne sont d'aucun intérêt pour elle. Ainsi envisagé, un secteur est une construction qui se fait et se défait dans le temps. A certaines époques et pour certains secteurs, c'est la nature du produit livré à la sortie du secteur ou au contraire un bloc de connaissances techniques qui pèse le plus dans le critère complexe dont on vient de parler. Cela dépend. En tout état de cause, on trouve dans un secteur à la fois des acteurs économiques et des acteurs politiques. Autrement dit, le fractionnement par secteurs est orthogonal au fractionnement par ordres.

Niveaux spatiaux de structuration et fractionnement par secteurs

Pour un secteur donné, il existe un patrimoine mondial. Mais tout le patrimoine du secteur n'est pas mondial. Une partie est distribuée dans divers territoires de niveau inférieur, et ainsi de suite jusqu'au local. Ainsi certains territoires locaux (qui ont une existence à ce titre) disposent d'un patrimoine particulier : il faut être « de » ce territoire pour pouvoir y accéder. Il s'agit principalement de connaissances tacites, qui seront pour une bonne part codifiées (donc externalisées) ultérieurement. C'est alors l'avance qui compte. Ce sont tout autant des produits libres que des ressources-externalités.

4. La constitution du patrimoine territorial et l'accès à ce patrimoine

On en est resté, dans ce qui précède, à des considérations très générales concernant deux points tout à fait essentiels : la constitution d'un patrimoine territorial et l'accès à ce dernier. Cela vaut pour chaque composante définie en croisant « niveau spatial » et « mode de

processus régionaux (voir l'Europe notamment, avec l'Euro en avance sur la constitution d'une citoyenneté européenne).

²⁶ Reste la part correspondant à la société territorialisée infrastructurelle (voir figure 4) qui correspond aux structures du quotidien de Braudel ou au monde de la vie d'Habermas et qui inclut le domestique.

²⁷ Sans exclure la notion de rattachement principal au titre du patrimoine relatif aux connaissances scientifiques et techniques spécifiques (à tel ou tel secteur).

fractionnement ». Pour faire simple, on ne traite que du niveau local. On commence par montrer que ces deux points sont liés : le concept général de proximité est ce lien. On en traite ensuite distinctement.

La proximité comme condition (proximité physique-géographique) et comme résultat (proximité sociale) de la constitution de tout patrimoine territorial

Certains travaux sur la proximité conduisent à distinguer deux proximités, la proximité géographique et la proximité organisée d'essence relationnelle [Rallet et Torre, 2004]²⁸. Qu'y a-t-il de commun entre les deux qui justifie que l'on parle pour les deux de proximité ? Les développements précédents permettent d'apporter une réponse à cette question. Le patrimoine social est ce qui relie les deux. Sans préciser de quelle structure sociale on parle (territoire/organisation), la proximité est une propriété qui va avec tout patrimoine social : c'est la condition (proximité physique) et le résultat (proximité sociale) de la constitution de tout patrimoine social [Billaudot, 2004b].

S'agissant d'un territoire, la proximité physique est dite géographique²⁹. Il s'agit de celle qui intervient dans la formation des externalités positives de territoire ; c'est l'attribut d'un couple de lieux : les deux activités qui interagissent l'une sur l'autre sont localisées dans des lieux proches. La proximité sociale est l'attribut d'un couple de personnes : avant toute précision concernant la métrique en jeu, on dira que deux personnes sont ou ne sont pas socialement proches l'une de l'autre. C'est la dimension institutionnelle de cette proximité sociale qui nous intéresse, l'autre dimension étant la proximité proprement personnelle³⁰. La proximité institutionnelle entre deux personnes ne se comprend qu'en considérant d'abord le rapport d'une personne au patrimoine en question. Cette première notion de proximité institutionnelle comme attribut d'un individu combine une condition (avoir accès au patrimoine, parce qu'on est du territoire) et un résultat (ce qu'apporte cet accès, comme ressources publiques disponibles). La proximité institutionnelle entre deux personnes s'en déduit. Elle a aussi deux dimensions : une dimension d'appartenance - les deux personnes appartiennent toutes deux au même territoire et ont donc toutes deux accès au même patrimoine - et une dimension de similitude - les deux personnes se ressemblent au titre des règles qu'elles suivent en raison de l'accès effectif de l'une et de l'autre au patrimoine du territoire auquel elles appartiennent³¹.

²⁸ Il s'agit du point d'aboutissement provisoire d'une démarche dont les principales étapes ont été [Rallet, Torre, 1995] et [Rallet, 2002]. Cette proposition diffère quelque peu de celle que l'on trouve dans d'autres travaux se rattachant au groupe « Dynamiques de proximité », travaux qui se proposent d'étendre la problématique régulationniste au niveau méso économique (secteur/territoire) et qui distinguent trois proximités, la proximité géographique, la proximité organisationnelle et la proximité institutionnelle [Kirat, Lung, 1995], [Colletis, Gilly et alii, 1999], [Colletis, Gilly, Pecqueur, 2001]. Sur la mise en rapport entre ces deux déclinaisons, voir [Billaudot, 2004b] et infra.

²⁹ C'est une distance kilométrique pondérée par le temps et/ou le coût de déplacement. Elle tient compte des infrastructures et des moyens de communication. Elle est objective.

³⁰ On mobilise ici la distinction de A. Caillé [1986] entre socialité primaire (relations de personne à personne) et socialité secondaire abstraite (relations de fonction à fonction). L'institutionnel dépersonnalisé relève de la seconde.

³¹ On s'en tient à cette présentation binaire, sans construire la métrique de cette proximité institutionnelle entre deux personnes à partir de celle de la proximité institutionnelle d'un individu à un patrimoine. On ne précise donc pas ce qu'il en est du « degré » de proximité sociale-institutionnelle entre deux individus.

La constitution du patrimoine territorial : les acteurs du processus de structuration des produits libres et des externalités positives en ressources publiques

Pour les produits libres qui sont constitués en ressources publiques du territoire, la proximité géographique qui entre en ligne de compte est relative aux lieux d'exercice des activités qui réalisent ces produits libres : ces lieux doivent être proches (ils se situent à l'intérieur d'un espace de proximité géographique-physique). Ceci étant, ces produits ne verront le jour que si des acteurs décident de mettre en œuvre ces activités (ou se concertent pour ce faire) et ce ne seront des ressources publiques spécifiques à l'espace considéré que si leur diffusion est organisée par ces derniers en la limitant aux agents du territoire. Ces acteurs peuvent être des acteurs politiques, des acteurs économiques ou des membres de la société civile locale. Les produits en question sont notamment des ressources d'autorité : les relations entre les membres qui s'activent dans l'espace considéré sont facilitées par la mobilisation de ces ressources, au regard de ce qu'il en est dans l'établissement de relations avec l'extérieur. Leur diffusion passe par des rencontres ouvertes au public³² ou par des agents d'interface (agences, etc.). Les unités productives peuvent être des administrations publiques relevant d'une gouvernance politique ou des organismes privés chargés d'une mission de service public.

Pour les ressources-externalités, les externalités positives qui sont à leur origine ne sont pas, par définition, des effets visés. Elles se réalisent entre activités géographiquement proches. Elles n'entrent dans le patrimoine territorial – en contribuant à la constitution de cet espace de proximité en territoire – que si certaines personnes se préoccupent de faire en sorte qu'elles soient vues et reconnues comme des ressources et que l'on ne s'oppose pas à leur existence.

L'accès au patrimoine territorial

Cet accès concerne une personne physique, d'où la notion première définie ci-dessus de proximité sociale-institutionnelle relative au rapport d'une personne au patrimoine territorial – cette personne est proche de ce patrimoine. Comme on l'a vu, l'appartenance au territoire est la condition nécessaire, le préalable à cet accès. Il ne suffit pas d'être de passage. La personne doit résider dans l'espace considéré ou pour le moins y exercer couramment l'activité dans laquelle telle ou telle ressource patrimoniale publique territoriale est mobilisée. Cette condition tient au fait que la diffusion passe très souvent par des rencontres ; certaines ont comme effet visé de se mettre en situation d'avoir accès à la ressource (cas notamment d'un produit libre, mais pas seulement) ; d'autres ne l'ont pas, qu'il s'agisse alors de rencontres sans ou avec communication : les premières permettent l'observation de ce que fait l'autre et l'imitation ultérieure sans message échangé tandis que les secondes apportent aux deux autre chose que ce qu'elles visaient en communiquant.

L'accès effectif en matière de ressources publiques non rivales est ce qu'on peut appeler l'activation de la ressource³³. Il n'y a patrimoine que si la personne (ou le groupe de

³² Si non, il ne s'agit pas de ressources publiques ; on est en présence d'une organisation de type réseau.

³³ J'emprunte cette expression à G. Colletis et B. Pecqueur [2001, 2004], en lui donnant un sens plus précis ; on ne confond pas le processus de constitution de la ressource avec celui de l'activation de la ressource, qui est le moment où celle-ci est utilisée dans une activité par une personne qui a accès au patrimoine dont cette ressource est partie prenante. Il n'en reste pas moins que cette distinction est plus analytique d'existentielle dans certains cas. En effet, comme on le précise sous peu, le moment de l'activation de la ressource par une personne peut être aussi celui où cette personne participe au processus de structuration en ressource de l'externalité ou du produit libre concerné : c'est en se servant de quelque chose, dont on nous a dit que cela pouvait servir, que l'on comprend mieux ce à quoi elle sert et que l'on peut ensuite socialiser cette connaissance en en faisant une base de connaissances commune.

personnes) qui est l'agent de cette activation est à même d'en dire quelque chose (y compris seulement après coup, si on lui demande). Si non, on doit faire état d'un patrimoine latent. L'activation a à voir avec les règles qui président à l'usage de la ressource tandis que la structuration est le moment de la formation des règles qui la qualifient. L'activation présuppose la connaissance de ces dernières et passe par la mise en pratique des premières. Pour le dire autrement, l'activation implique que la personne soit disposée à considérer la chose comme une ressource et cette disposition est elle-même, comme le retient Pierce, une inclination à agir dans un sens déterminé acquise par inférence hypothétique, c'est-à-dire par l'ajustement progressif d'hypothèses explicatives à une série d'expériences singulières³⁴. Il y a donc le plus souvent un recouvrement du processus de structuration et des processus singuliers d'activation (avant que cette dernière devienne routinière). Cela passe par « la création d'un contexte d'interactions sociales où les individus sont progressivement amenés à partager leur expérience à travers des échanges horizontaux continus » [Cohendet, 1997 : 264], interactions qui relèvent de la socialisation (au sens de Nonaka).

On est en présence d'un effort pour construire une base de connaissances commune, effort qui « suppose l'instauration d'une confiance et d'une compréhension mutuelles entre les individus concernés » [ibid : 264]. Ainsi, la constitution et l'activation d'une strate de patrimoine territorial dans un secteur particulier repose sur (ou est facilitée par) une stratification déjà acquise à un niveau plus général (non fractionné)³⁵. La première ne naît pas *ex nihilo*, même si, dans un espace donné, la seule dimension de territorialisation est finalement limitée à un seul secteur (modalité dite de la spécialisation)³⁶. Cet effort se déploie dans le temps. Seule une analyse purement dynamique peut permettre de rendre compte des acteurs et de la gouvernance de cet effort. Le développement local est avant tout la constitution et l'activation d'un patrimoine local.

Références

Arendt H. [1991], *Condition de l'homme moderne*, Press Pocket, Paris (1^o édition 1958).

Baechler J. [1995], *Le Capitalisme*, tome 1, Gallimard, Paris.

Barrère Ch., Barthélémy D., Ollagnon H., Nieddu M., Vivien F-D. [2001], *Patrimoine Approches croisées*, Ecole doctorale des sciences juridiques, économiques et de gestion, Université de Reims, Cahier n^o 2, mars.

³⁴ Voir [Servais, 2002], notamment.

³⁵ Je considère que la distinction qui est faite par certains (voir note 28 supra) entre proximité organisationnelle et proximité institutionnelle trouve alors tout son sens, à savoir que la proximité organisationnelle serait de type sectorielle (et non pas organisationnelle au sens donné ici à ce terme) tandis que la proximité institutionnelle serait générale non fractionnée, la seconde présidant à la première.

³⁶ Voir [Colletis et alii, 1999], qui distinguent l'agglomération, la spécialisation et la spécification. Ce troisième cas est celui où, même en cas de structure productive mono sectorielle, une autre strate est en place, qui est à même de porter une reconversion positive. Quand à l'agglomération, elle ne met en jeu que des externalités positives du premier et du second type (voir (1) dans la figure 3).

Barthélémy D., Nieddu M. et Vivien F.-D., [2003], « Le patrimoine, accumulation d'externalités positives ou régulation de la relation marchande ? », *Troisièmes journées d'étude « Approches économiques et pluridisciplinaires du patrimoine » Patrimoine, ordres et dynamiques du capitalisme*, Reims, 12 et 13 juin 2003.

Billaudot B. [1996], *L'ordre économique de la société moderne*, L'Harmattan, Paris, 150 p.

Billaudot B. [2001], *Régulation et croissance, une macroéconomie historique et institutionnelle*, L'Harmattan, Paris, 310 p.

Billaudot B., [2002], « Patrimoines productifs, secteur et territoire », *Géographie, Economie, Société*, 4 (2002), pp. 259-303.

Billaudot B., [2004a], « Proximité, réseaux et coordination industrielle : quelle articulation conceptuelle ? », *Quatrièmes Journées de la proximité (Marseille 17-18 juin)*.

Billaudot B., [2004b], « A propos des diverses solutions de compréhension et de déclinaison de la proximité », *Document de travail*, Lepii, Grenoble.

Billaudot B., [2004c], « Institutionnalismes, rationalisme et structuralisme en science sociale », *Document de travail*, Lepii, Grenoble.

Caille A. [1986], *Splendeurs et misères des sciences sociales*, Droz, Genève.

Cohendet P. [1998], "Information, connaissance et théorie de la firme évolutionniste ", in Petit P. (éd.), *L'économie de l'information*, La Découverte, Paris.

Colletis G., Gilly JP. et alii [1999], "Construction territoriale et dynamiques économiques", *Sciences de la société*, n°48.

Colletis G., Gilly J.P., Pecqueur B. [2001], "Inscription spatiale des firmes, gouvernance des territoires et régulation d'ensemble", *Séminaire "régulations sectorielles et territoriales"*, mars.

Colletis G., Pecqueur B. [2004], « Révélation de ressources spécifiques et coordination située », *Quatrièmes Journées de la proximité*, Marseille 17-18 juin.

Commons J. R. [1934], *Institutional Economics. Its Place in Political Economy*, The University of Wisconsin Press, 1959, 2 vol. (1^o ed. 1934, Macmillan).

Descombes V. [1979], *Le même et l'autre*, Paris, Editions de Minuit.

Descombes V. [1996], *Les institutions du sens*, Paris, Editions de Minuit.

De Vroey M. [1997], "The Marshallian and Walrasian Representations of the Economy. Two Distinct Ideal Types", *Document de travail*, Louvain.

Dumont L. [1977], *Homo aequalis I. Genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Paris, Gallimard.

- Elias N. [1991], *La société des individus*, Paris, Fayard.
- Elias N. [1985], *La société de cour*, Paris, Flammarion.
- Giddens A. [1987], *La constitution de la société*, Paris, PUF (Polity Press, Cambridge, 1984).
- Giddens A. [1994], *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan.
- Kirat T., Lung Y. [1995], « Innovations et proximité : le territoire, lieu de déploiement des processus d'apprentissage », in Lazaric N. et Monnier J.-M. (eds) *Coordination économique et apprentissage des firmes*, Paris, Economica, pp. 206-227.
- Hall P. et Taylor R. [1996], « Political Science and the Three New Institutionnalisms », *Political Studies*, dec. ; trad.fr. : [1997], « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique*, vol. 47, n° 3-4, juin-août, pp. 469-495.
- Nelson R. [2003], « Physical and Social Technologies, and Their Evolution », *Economie Appliquée*, tomeLVI, n° 3, p. 13-31.
- Nonaka I. [1994], « A dynamic Theory of Organizational Knowledge Creation », *Organisation Science*, vol. 5.
- North D. [1990], *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Polanyi K. [1983], *La grande transformation*, Gallimard, Paris.
- Polanyi K. [1986], "La fallace de l'économisme", *Bulletin du MAUSS*, n°18, Mai.
- Palloix C. [2002], « De la distinction entre institution et organisation chez les institutionnalistes : apports et limites », *Economie et institutions*, n° 1, 2^e sem..
- Pecqueur B., Zimmerman J.-B. [2004], « Les fondements d'une économie de proximités » in Pecqueur B., Zimmerman J.-B. (eds) *Economie de proximités*, Paris, Editions Lavoisier.
- Rallet A., [2002], « L'économie de proximités. Propos d'étape », *Etud. Rech. Syst. Agraires Dev.*, 33, pp. 11-25.
- Rallet A. et Torre A. [1995], « Economie industrielle et économie spatiale : un état des lieux » in Rallet A. Et Torre A. (eds) *Economie industrielle et économie spatiale*, Paris, Economica.
- Rallet A. et Torre A. [2004], « Proximité et localisation », *Economie rurale*, 280/Mars-Avril.
- Reynaud B. [1994], *Les théories du salaire*, Repères, La Découverte, Paris.
- Robbins L. [1935], *An Essay on the Nature and Significance of Economics Science*, Londres, Mac Millan.

Servais O. [2002], « Croyances et dispositions dans la théorie de la régulation », Journées d'étude *Institutionnalismes et évolutionnismes. Confrontations autour de perspectives empiriques*, Lyon, 2 et 3 dec. 2002.

Theret B. [1992], *Régimes économiques de l'ordre politique : esquisse d'une théorie régulationniste de l'Etat*, PUF, Paris.

Theret B. [1999], "L'effectivité de la politique économique : de l'autopoièse des systèmes sociaux à la topologie du social", *L'Année de la régulation*, volume 3, pp 127-168.

Theret B. [2000], « Institutions et institutionnalismes : vers une convergence des conceptions de l'institution ? », in Tallard M., Theret B. et Uri D. (dir.), *Innovations institutionnelles et territoires*, Paris, L'Harmattan.

Weber M. [1995], *Economie et société*, Agora pocket Plon, Paris.